



Par dépôt électronique, courriel et poste

Le 11 octobre 2017

M. Pierre Méthé
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec
Vice-présidence – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 6925
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

OBJET : Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions des services de transport pour l'année 2018
Votre dossier : R-4012-2017
Notre dossier: R054289 YF

Monsieur,

Hydro-Québec, dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur »), selon le calendrier procédural de la décision D-2017-107, doit déposer le 16 octobre 2017 ses réponses aux demandes de renseignements reçues¹ dans le dossier décrit en rubrique.

Le Transporteur, malgré les efforts et l'implication soutenue de ses équipes, ne sera pas en mesure de respecter le délai précité pour le dépôt de ses réponses.

Dans ces circonstances, le Transporteur demande respectueusement à la Régie que le délai pour le dépôt de ses réponses soit fixé au 20 octobre 2017 à 16h00. En corollaire, le Transporteur propose que la date limite pour le dépôt de la preuve des intervenants soit différée au 30 octobre 2017.

Avec égards, cette demande d'extension de délai n'aura pas d'impact sur l'équité ou la célérité du traitement du dossier et le Transporteur prie la Régie de l'accueillir.

Veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Josée Gagnon

Signée par Josée Gagnon pour :
Yves Fréchette

c.c. Intervenants (par courriel seulement)

¹ Le Transporteur a reçu plus de 360 questions dont plusieurs sont complexes.